

Politique environnement du groupe InVivo

Dans un contexte de biodiversité qui se perd et de ressources qui s'amenuisent

InVivo et ses filiales internationales, à travers leurs activités agricoles et agroalimentaires, ainsi proches de la nature, ont un rôle à jouer et s'engagent.

Nos 10 engagements

01

Respecter les réglementations environnementales qui lui sont applicables.

02

Limiter l'impact environnemental de ses activités, produits et services sur l'environnement. A ce titre, des approches du type Analyses de **Cycles de Vie** ou de démarches d'**Eco-conception** sur les produits commercialisés pourront être réalisées et une analyse environnementale des activités du groupe, mettant notamment en avant les **risques environnementaux**, est réalisée périodiquement.

03

S'engager à se rapprocher des **Meilleures Technologies Disponibles**, notamment en déployant les bonnes pratiques existantes applicables à leurs métiers.

04

Définir et prendre en compte les **impacts environnementaux** dans ses investissements.

05

Mettre en œuvre, partout où cela est possible, une gestion des déchets basée sur la séquence **Réduire, Réutiliser, Recycler, Réparer** (4 R).





Politique environnement du groupe InVivo

06

Limiter ses impacts sur les ressources naturelles sur l'ensemble de nos activités.

07

Evaluer et limiter les pollutions et nuisances générées par ses activités, produits et services.

08

Prévenir et limiter les conséquences liées aux risques industriels présents sur nos implantations.

09

S'engager dans une prise en compte et un **respect de la biodiversité**, tant au niveau de ses implantations qu'au niveau de ses fournisseurs.

10

S'engager dans une démarche de **sensibilisation** de ses clients et de ses fournisseurs concernant la maîtrise des **impacts environnementaux** de leurs activités et avoir une attitude transparente et constructive vis-à-vis de **l'ensemble de nos parties prenantes** (notamment les autorités).



Il est demandé à chaque métier de mettre en œuvre des organisations et d'allouer les moyens, humains et financiers, nécessaires de façon à définir et suivre des objectifs sur les thèmes les impactant, en accord avec les orientations du groupe énoncées ci-dessus et de déployer des actions ayant un impact positif pour l'environnement au sein des territoires où ils sont implantés

